



Municipalité
de
Vucherens

**Au Conseil communal
1509 Vucherens**

Vucherens, le 17 octobre 2022

k:\commun\1 administration générale\10 autorités\10.03 municipalité\10.03.02
préavis\2022\07_2022_budget2023.docx

Préavis municipal n° 07/2022

Budget de fonctionnement pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 6 octobre 2022, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2023 conformément aux dispositions légales

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art 91a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art 5 et 6).

PREAMBULE

Le budget de fonctionnement est une estimation des revenus et des charges pour l'année à venir. Par son accord, le Conseil communal autorise la Municipalité d'effectuer des dépenses dans la limite de ce dernier.

Pour l'année 2023, il se présente de la manière suivante :

- Total des charges CHF 2'778'261.-
- Total des revenus CHF 2'658'420.-
- Total excédents de charges CHF 119'841.-

Le budget prend en considération entre autres les données transmises par le Canton (péréquation, réforme policière et cohésion sociale), les montants dus aux associations intercommunales et les éléments nécessaires pour l'entretien des infrastructures communales.

COMMENTAIRES

- Lors de l'établissement du budget, il a été tenu compte de l'augmentation du prix du gaz ainsi que de l'électricité.
- L'évaluation des recettes fiscales a été réalisée à l'aide du fichier transmis par l'Administration Cantonale des Impôts qui préconise une augmentation de 1% du revenu et de la fortune des personnes physiques.
- Comme l'année dernière, les montants mis au budget pour la cohésion sociale, la péréquation et la réforme policière, correspondent aux montants transmis par le Canton.

1 Administration générale

110 Administration

- 110.3011.1 & 110.4356 Finalement la commune de Vulliens a toujours besoin d'un 2^{ème} employé communal 2 jours par semaine contrairement à l'information reçue fin 2021.
- 110.3170 En 2023, de nombreuses manifestations sont prévues à Vucherens.
- 110.3523 Participation exceptionnelle de la Commune aux frais de changement de 4 cibles au stand de tir d'Hermenches.

190 Service de l'informatique

- 190.3181 En plus des frais récurrents, il y a :
- Contrôle des habitants : migration vers Symic v4 (échange de données au niveau fédéral) & harmonisation des caractères pour le mariage pour tous.
 - Finances : améliorations fonctionnelles et mise à jour de Youdoc (logiciel pour la GED)
 - RH : migration vers un nouveau logiciel de salaire, car le logiciel actuel a été abandonné par le Groupe T2i.
 - Archives : une entreprise externe sera mandatée pour venir mettre à jour les archives.

2. Finances

201 Comptabilité générale

- 201.3180 Depuis le 1^{er} octobre 2022, Postfinance ne facture plus d'intérêts négatifs.

3. Domaines, Forêts et bâtiments

350 Collège

350.3141 Des travaux d'entretien des appartements du collège nord ont été prévus.

4. Travaux

410 Service technique

410.3527 Une partie des frais de l'AISTBV a été ventilée dans le compte 420.3156.

430 Routes

430.3142 Pas de reflachage prévu pour 2023.

440 Parcs, places et cimetière

440.3145 Désaffectation de 2 rangées de tombes et remise en état des allées au cimetière.

450 Ordures et déchets

450.4342.1 Pour tendre à un meilleur équilibrage du compte 450, augmentation de la taxe à CHF 90.-/habitant et CHF 180.-/entreprise.

460 Réseaux d'égouts et épuration

460.3144 Suite des curages des conduites d'EU entrepris en 2022.

460.4342 Augmentation de la taxe EU entreprise à CHF 130.-/équivalent habitant.

460.4342.2 Augmentation de la taxe EC entreprise à CHF 40.-/équivalent habitant.

5. Instruction publique et cultes

510 Enseignement primaire et secondaire

510.3522 CHF 2'565.83/élève et CHF 328.04/habitant.

6. Police

650 Défense contre l'incendie

650.3521 CHF 33.34/habitant.

660 Protection civile

660.3521 CHF 17.-/habitant.

7. Sécurité sociale

710 Service social

710.3515 CHF 4.-/habitant pour la Fondation Cherpillod.

710.3655 CHF 230.-/habitant pour l'APERO.

710.3655.2 CHF 0.50/habitant pour l'ARAS car les frais liés aux agences d'assurances sociales ont été repris par le Canton en 2022.

710.3655.3 CHF 5.-/habitant pour la FAJE.

8. Services industriels

810 Service des eaux

810.3185 Le coût des analyses a augmenté.

810.3185.1 Honoraires prévus pour la révision du plan directeur des eaux (PDDE).

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Vucherens

- vu le préavis municipal n° 07/2022 du 17 octobre 2022,
- oui le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

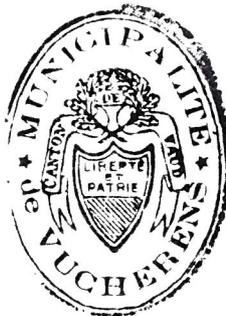
DECIDE

d'approuver le budget 2023 et d'autoriser la Municipalité à transmettre ledit budget à la Préfecture Broye-Vully.

Au nom de la Municipalité

Etienne Cherpillod

Syndic



Noémie Steiger

Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Etienne Cherpillod